



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Élèves

Question écrite n° 38497

Texte de la question

M Jean-François Deniau attire l'attention du M le ministre de l'éducation nationale sur la situation des élèves des collèges et lycées qui souhaitent effectuer des études supérieures. En effet, ceux-ci sont très souvent confrontés à des difficultés dans le choix de leurs orientations. En conséquence, il lui demande s'il ne serait pas opportun de consacrer dans les classes ou des choix d'orientation se posent en fin d'année quelques journées d'information contenant rencontre avec des élèves suivant ces différentes orientations, des conseillers pédagogiques et des dirigeants d'entreprises.

Texte de la réponse

Reponse. - post-baccalauréat doit être préparée afin que les choix soient effectués de façon éclairée et se réalisent dans le cadre d'un projet d'avenir personnel et professionnel. Il importe donc de développer l'information des élèves de classe de première et de classe terminale sur les caractéristiques des formations post-baccalauréat afin que chaque lycéen puisse s'interroger sur ses motivations et ses capacités. Les services d'information et d'orientation mènent en ce domaine des actions importantes puisque, au cours de l'année scolaire 1985-1986, 300 000 élèves des classes de première et terminale ont reçu une information, soit la moitié des effectifs scolaires de ces niveaux. Ces interventions seront développées, étant entendu que l'information doit être apportée suffisamment tôt, en classe terminale et si possible dès la classe de première, afin que chaque lycéen dispose du temps nécessaire pour mener une réflexion constructive sur son avenir, avec l'aide des personnels des services d'information et d'orientation. Cette information est d'autant plus efficace qu'y sont associés des représentants des formations post-baccalauréat, enseignants et étudiants, ainsi que du monde du travail dans lequel les futurs diplômés sont appelés à s'insérer.

Données clés

Auteur : [M. Deniau Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38497

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1339

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2039